

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES FINANCES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 7/03

OBJET : Budget Primitif 2010 : Programmes "Dette capital", "Dette intérêts", "Subventions en annuités et avance en garantie d'emprunt".

- Cantons : Tous

RÉSUMÉ : Le présent rapport traite d'une part du bilan de la dette du Département qui s'établit au 31 décembre 2009 à **856 174 495 €** en faisant également ressortir, pour l'année 2009, les objectifs poursuivis dans le cadre de la gestion de l'encours de dette au regard du contexte financier.

D'autre part, pour 2010, le montant des intérêts de la dette (hors ICNE) est ouvert à hauteur de **31 127 076 €** contre **38 368 308 €** au BP 2009 et **28 878 708 €** après DM2 2009.

Le montant total de l'amortissement du capital sera de **69 964 223 €** contre **63 194 874 €** pour l'année 2009.

Ce rapport évoque enfin, des subventions en annuités versées aux communes et syndicats de communes, ainsi que des avances en garantie d'emprunts.

A – PROGRAMMES « DETTE-INTERETS » ET « DETTE-CAPITAL »

A.1 – BILAN DE LA DETTE DEPARTEMENTALE :

Après quatre années de stabilité entre 2004 et 2007, et une hausse de **10,7 %** en 2008, l'encours de dette s'établit au 31 décembre 2009 à **856 174 495 €**.

Cette hausse modérée de l'endettement (+ **4,45 %**) par rapport au 1^{er} janvier 2009 est intervenue dans un contexte budgétaire difficile en raison d'une part de l'effondrement du produit des droits de mutation et d'autre part de l'accélération des dépenses sociales (RMI/RSA).

En raison de la poursuite de la baisse des taux en 2009, cette augmentation de l'encours de dette du Département s'est inscrite dans un environnement financier favorable entraînant une baisse sensible des charges financières par rapport à 2008.

Dans ce contexte, l'objectif principal assigné aux opérations de gestion de la dette en 2009 a consisté à sécuriser l'exposition au risque de taux du Département et à optimiser les frais financiers inhérents à la dette afin qu'ils ne pèsent pas excessivement sur les dépenses de fonctionnement.

1.1 La dette Seine-et-Marnaise : un niveau élevé qui a été contenu en 2009

Historiquement, l'endettement du Département de Seine-et-Marne est élevé : il évolue à un niveau supérieur à celui des départements de même strate (> à 1 000 000 habitants) puisqu'il s'élève à fin 2009 à **671 €** par habitant alors que la moyenne 2008 des départements de la même strate s'élève à **448 €/habitant**.

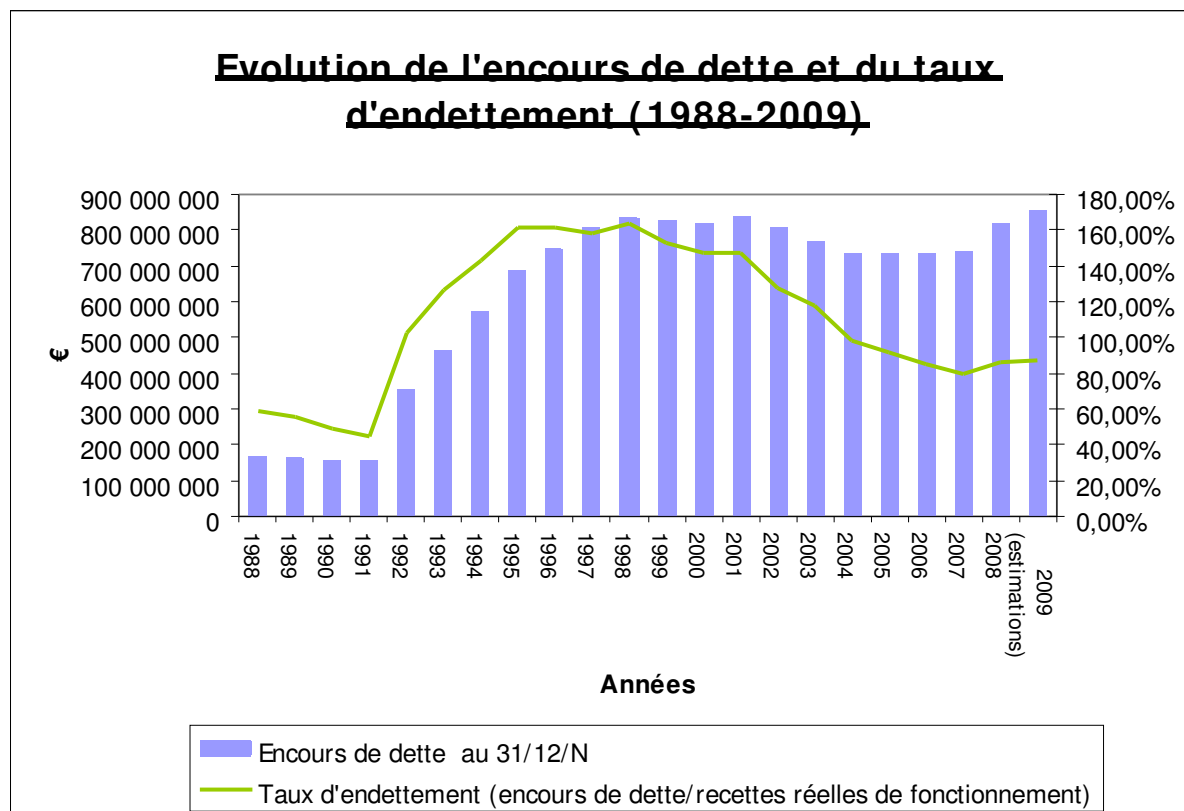
L'encours de dette à fin 2009 qui s'élève à **856 174 495 €** représente 8,9¹ années d'épargne brute, ce qui est supérieur à la moyenne 2008 des Départements de plus d'un million d'habitants (3,9 ans). Ce ratio, nommé capacité de désendettement (encours/épargne brute), qui mesure la durée en années qu'il faudrait au Département pour rembourser l'ensemble de sa dette s'il y consacrait la totalité de son épargne brute, était en nette amélioration jusqu'en 2007. Néanmoins, celui-ci a fortement augmenté en 2008 (cf. tableau ci-dessus) sous l'effet de ciseaux des dépenses et des recettes de fonctionnement et augmente modérément en 2009 (cf. tableau ci-dessous).

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009*
Encours/épargne brute (exprimé en années)	9,02	7,32	7,17	5,45	6,06	4,80	4,93	4,67	4,84	7,51	8,91

* : estimation au 04 janvier 2010.

¹ Estimation au 04 janvier 2010.

Toutefois, le niveau de la dette Seine-et-Marnaise qui demeure élevé par rapport aux autres Départements est soutenable et reste en adéquation avec le volume de ses recettes. Le taux d'endettement², qui évalue la couverture de l'encours de dette par les recettes réelles de fonctionnement, s'élève en 2009³ à **86,94 %**. Ce ratio, inférieur à **100 %**, traduit un niveau d'endettement qui reste en phase avec le niveau de recettes réelles de fonctionnement du Département (cf. graphique ci-dessous).



L'agence de notation Fitch qui a reconduit en juillet 2009 la note AA, perspective stable, sur la dette long terme du Département et F1+, pour sa dette à court terme (notation la plus élevée sur l'échelle) observe que « *les ratios de dette sont en revanche similaires à ceux d'autres entités administratives étrangères comparables* ».

Si les années 2008 et 2009 sont marquées par une hausse du stock de dette (cf. tableau ci-dessous), l'année 2009 enregistre une augmentation de l'encours de dette départementale bien moindre que celle de 2008 (+ **4,45%**), malgré un contexte budgétaire très difficile.

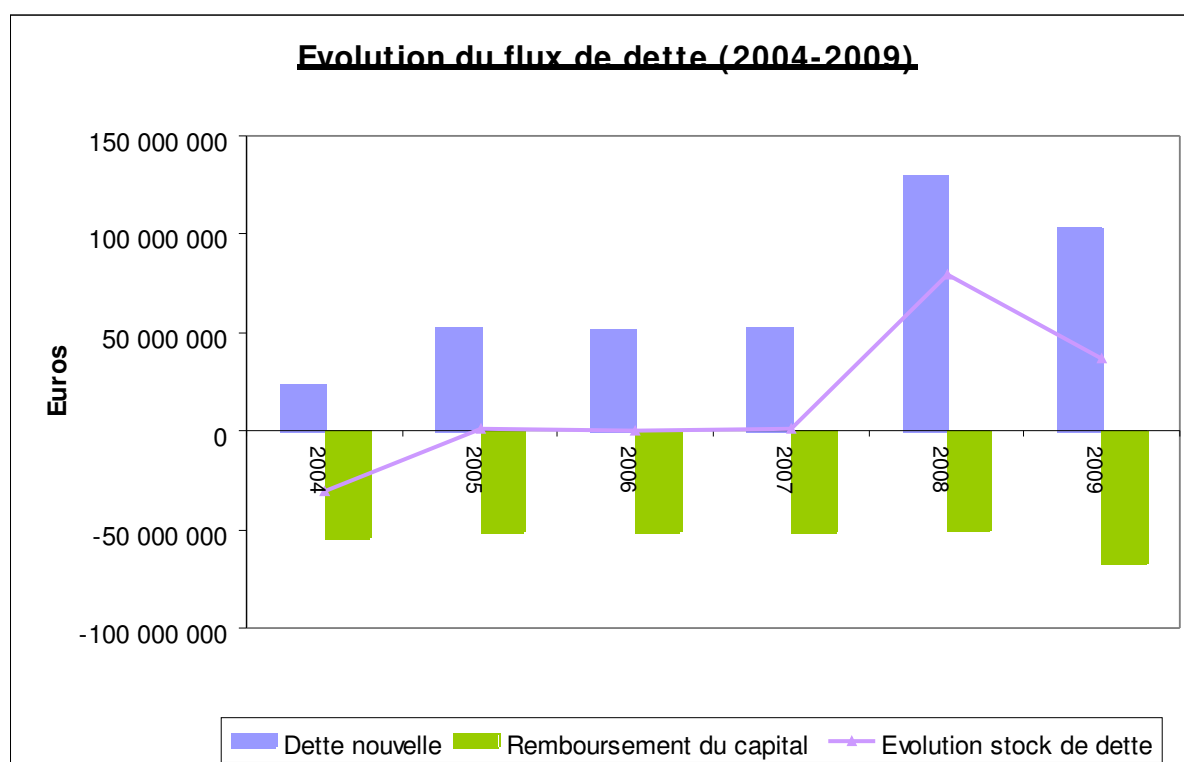
Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Encours au 31/12 en Millions €	830,5	816,6	840,8	808,6	768,1	737,8	739,1	739	740,3	819,7	856,2

² Le taux d'endettement est un ratio obligatoire devant figurer au Compte Administratif en application du décret n° 93.750 du 27 mars 1993.

³ Estimations à la date du 31/12/2009.

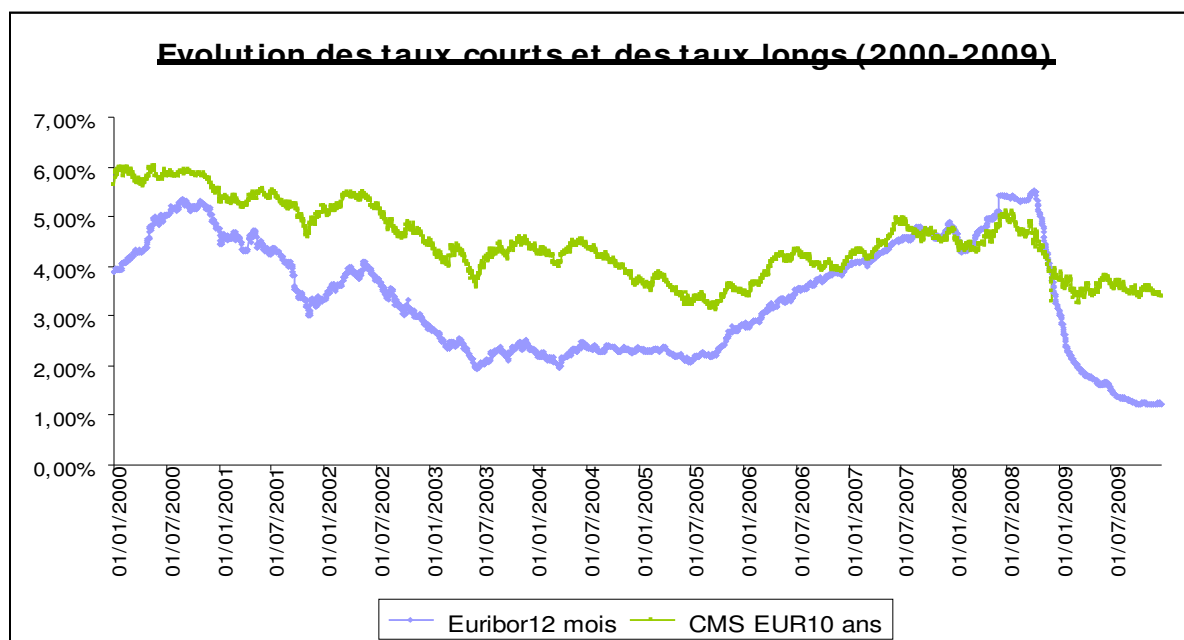
Variation de l'encours	-0,62 %	-1,68 %	+2,97 %	-3,82 %	-5,01 %	-3,95 %	+0,17 %	0,0%	+0,18 %	+10,72%	+4,45 %
------------------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	------	---------	---------	---------

En 2009, compte tenu de la chute brutale du produit des droits de mutation du Département concomitamment à une accélération de ses dépenses sociales (RMI/RSA), les prévisions budgétaires ont été ajustées en cours d'exercice, ce qui a nécessité d'ajuster de nombreux postes de dépenses. C'est ce qui a permis de limiter le recours à l'emprunt (cf. graphique ci-dessous), et ainsi, en 2009, l'évolution du stock de dette a été maîtrisée (+ 36 490 788 €) malgré le contexte budgétaire difficile.



1.2 La poursuite de la baisse des taux en 2009 a permis d'alléger les charges financières acquittées par le Département

Depuis l'automne 2008 on assiste à une décrue massive des taux d'intérêts (cf. graphique ci-dessous). Face au risque que les difficultés rencontrées par les banques se transforment en rationnement excessif du crédit et en raison des anticipations de récession et de déflation, les instituts d'émission sont intervenus à plusieurs reprises à partir d'octobre 2008 pour infléchir sur le « juste prix » du loyer de l'argent.



L'année 2009 a été marquée par la poursuite et l'accroissement de la baisse des taux, les taux courts comme les taux longs ont atteint en 2009 des planchers historiques (cf. graphique ci-dessus).

Tout au long de l'année 2009, l'objectif de la BCE a été clair : relancer le crédit pour relancer l'économie et sortir de la récession. Pour tenir cet objectif, sa stratégie a consisté à soutenir massivement le secteur bancaire en continuant à baisser massivement ses taux directeurs sur la première partie de l'année⁴ pour ensuite pratiquer une politique « non conventionnelle » (mécanisme d'assouplissement quantitatif). En effet, après avoir épuisé les moyens conventionnels pour relancer le marché du crédit en baissant son taux de refinancement et de dépôt, à partir de juin, la BCE a mené une politique non conventionnelle en rachetant notamment des obligations émises par les banques pour réinjecter de la liquidité.

Concernant les taux courts, au cours de l'année 2009, l'Euribor 3 mois a oscillé entre **2,89%** au 01 janvier à moins de **1 %** à la fin de l'année (Euribor 3 mois au 19/12/2009 : **0,71 %**). L'Eonia qui ne supporte pas la prime de liquidité est quant à lui passé de **2,35 %** à moins de **0,40 %** fin 2009 (Eonia du 19/12/2009 : **0,34 %**).

Le potentiel de croissance ayant été faible tout au long de l'année 2009 et l'inflation ayant été peu élevée, les taux longs ont été historiquement bas, comme en témoigne le CMS 10 ans qui s'élève à moins de **3,50 %** fin 2009 (CMS 10 ans au 10/12/2009 : **3,43%**). En outre, l'aversion au risque des investisseurs qui privilégient les rendements obligataires a entretenu la détente des taux longs.

Les marges bancaires qui demeuraient très élevées au début de l'année ont quant à elles également fortement baissées en raison de la diminution de la prime de liquidité : celles-ci sont passées de **100** points de base (**1%**) à **40** points de base (**0,40%**) sur l'index Euribor.

⁴ Le taux de refinancement de la BCE a atteint son plancher à **1%** au mois de Mai.

Ainsi, et surtout dans le contexte budgétaire traversé en 2009, tout le travail de gestion active de la dette a consisté en un arbitrage entre les différents types de taux afin d'une part d'alléger la charge financière acquittée par le Département et d'autre part de réduire l'exposition du Département au risque de taux en fonction des opportunités offertes par la courbe des taux.

1.3 Une gestion de dette sécurisée et optimisée en fonction de l'évolution de la courbe des taux

Le Département mène une gestion active de sa dette afin de diminuer la charge financière engendrée par son encours. Cet objectif guide à la fois les opérations de réaménagement de l'encours existant et la mise en place de nouveaux contrats et se traduit par une veille permanente des opérations de marchés susceptibles d'être intégrées à la dette pour permettre à la collectivité de modérer, à court et long terme, ses charges d'intérêts.

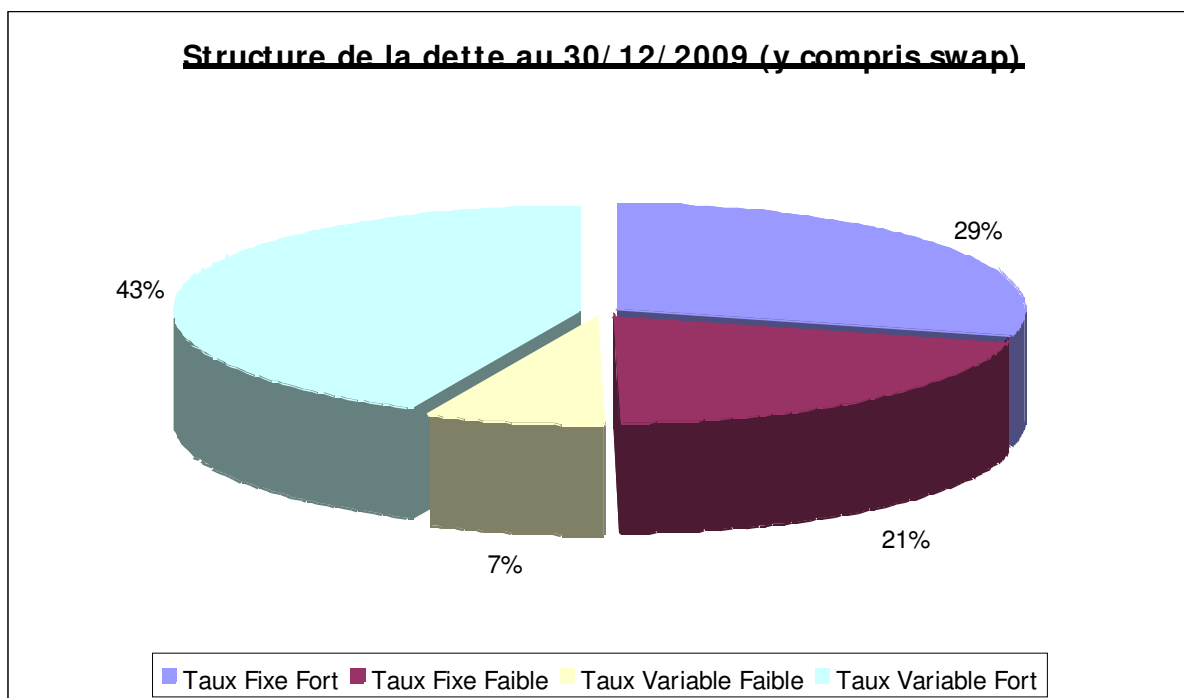
L'équilibre de l'encours et la minimisation du risque qui y est associée passe par la diversification des types de taux et des montages financiers retenus, mais également par le maintien de la multiplicité des prêteurs.

Le Département veille à maintenir un équilibre entre ses emprunts en taux variable et ceux en taux fixe dans le but de bénéficier des avantages de chaque formule, et d'atténuer son exposition aux risques de variation. La gestion dynamique de la dette vise non seulement à optimiser le coût de la dette à court terme mais aussi à se prémunir à long terme contre les risques liés aux fluctuations des indices auxquels elle est exposée. C'est pourquoi une attention toute particulière est portée au niveau de risque contenu dans les indices de référence auxquels le Département expose son encours ainsi qu'à la compensation entre eux de ces niveaux de risques.

En 2009, la stratégie menée en matière de gestion de dette a consisté à répartir le risque en ayant dans le stock de dette une ventilation importante indexée sur des taux flottants afin de profiter de leur niveau peu élevé. Ainsi, au 31 décembre 2009 l'encours de dette du Département est composé de **50,32 %** d'emprunts à taux flottant et **49,68%** d'emprunts à taux fixes (cf. graphique ci-dessous).

La répartition binaire de la dette entre l'encours à taux fixe et celui à taux flottants ne reflète pas la diversité des types de taux contenus dans l'encours qui sont l'un des moyens pour diversifier le risque. Il convient de distinguer au sein de cette structure de dette répartie entre les emprunts à taux fixe et ceux à taux flottants, les taux dits « faibles » qui sont basés sur des options de taux et correspondent aux emprunts « structurés » détenus par le Département (cf. graphique ci-dessous).

Ainsi, le Département a profité du niveau bas des taux longs au cours de cette année 2009. Pour renforcer sa part d'emprunts à taux fixe fort, il a été arbitré deux emprunts indexés sur taux flottants vers des taux fixes attractifs (**3,64%** et **3,65%**). Ces deux arbitrages permettront au Département de bénéficier de taux historiquement bas, sur un encours global de **37 000 000 €**, pendant respectivement les 17 et 18 ans restants de ces deux emprunts.



En 2009, le Département a entrepris, dans un contexte de marché favorable, de réduire sa proportion d'emprunts dits « structurés » en liquidant certains de ces emprunts et en n'ayant recours qu'à des produits « classiques » pour ses nouvelles souscriptions. Ainsi, deux de ces emprunts représentant **47 329 430 €** ont été sécurisés, faisant passer sur l'échelle de risque Gissler ces encours d'un risque élevé à un risque faible. Le premier a été arbitré favorablement vers un taux fixe à **3,46 %**, la configuration de la courbe des taux ayant permis de couvrir cet emprunt en mettant en place un swap « vanille » taux fixe. Le second a fait l'objet d'un réaménagement avec la banque prêteuse, cet encours risqué a été restructuré vers un taux fixe à barrière désactivante s'élevant à **3,855 %**.

Ainsi, la sécurisation de ce type de montage a permis de réduire significativement leur proportion dans l'encours de dette puisqu'il ne représente plus que **27,77 %** de l'encours de dette au 31 décembre 2009 contre **34,90 %** au 31 décembre 2008.

En 2009, sur les huit emprunts structurés actifs, **5** ont permis de payer un taux inférieur à **4%**; le taux le plus élevé acquitté par le Département s'est élevé à **4,75%** (cf. tableau ci-dessous).

<i>Prêteur</i>	<i>Appellation du contrat</i>	<i>Taux d'intérêt payé en 2009</i>
<i>Dexia</i>	<i>Tip Top Euribor</i>	<i>4,75 %</i>
<i>Dexia</i>	<i>Fixms</i>	<i>4,44 %</i>
<i>Dexia</i>	<i>Taux fixe tunnel inflation</i>	<i>4,19 %</i>
<i>Dexia</i>	<i>Tip Top USD</i>	<i>3,88 %</i>
<i>Dexia</i>	<i>Tip top Euro Flexi</i>	<i>3,82 %</i>
<i>Dexia</i>	<i>Fixms</i>	<i>3,45 %</i>
<i>Société Générale</i>	<i>Channel Optimisé</i>	<i>3,15 %</i>
<i>Dexia</i>	<i>Euribor bonifié</i>	<i>2,20 %</i>

La stratégie de gestion de dette adoptée par le Département, qui privilégie une structure de dette équilibrée, sécurisée et optimisée a ainsi permis en 2009 de bénéficier de la faiblesse des taux d'intérêts : le taux moyen de la dette départementale⁵ au 31 décembre 2009 s'élève à **3,13 %** contre **4,30 %** au 31 décembre 2008.

Le niveau de réalisation des investissements et la vigilance du Département pour régler ses créanciers dans des délais courts exigent une gestion fine de la trésorerie. Auparavant, grâce à ses lignes de trésorerie (**100 M€**) et à ses emprunts « revolving » le Département pouvait procéder aux paiements tout en minimisant la trésorerie « oisive » : le Département ne pouvant pas placer ses excédents de trésorerie, il maintient celle-ci proche de zéro.

En raison des marges élevées pratiquées par les banques sur les lignes de trésorerie, le Département, en 2009, a très peu utilisé ces dernières et a privilégié le recours, moins onéreux, à son programme de billets de trésorerie et à ses emprunts « revolving ».

Ainsi, dès janvier 2009, **45 550 000 €** d'encours mobilisés sur les lignes de trésorerie à des marges élevées (**0,80 %** sur Eonia et **0,65 %** sur Euribor 1 mois) ont été basculés sur des emprunts « revolving » assortis de marges nettement moins onéreuses (de **0,05 %** à **0,12 %** sur Eonia et **0,12 %** sur T4M).

En outre, afin de limiter le coût des frais financiers généré par ses besoins de trésorerie, le Département de Seine-et-Marne a utilisé régulièrement en 2009 son programme de billets de trésorerie. Six billets de trésorerie ont été négociés durant l'année 2009, avec des marges nettement

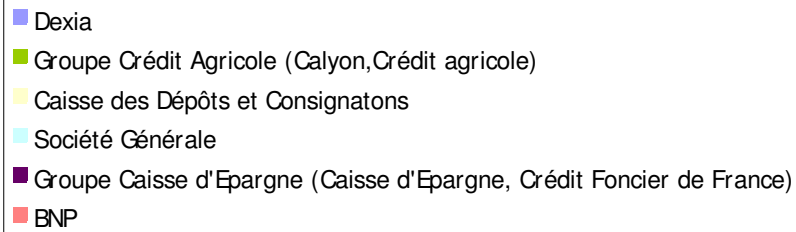
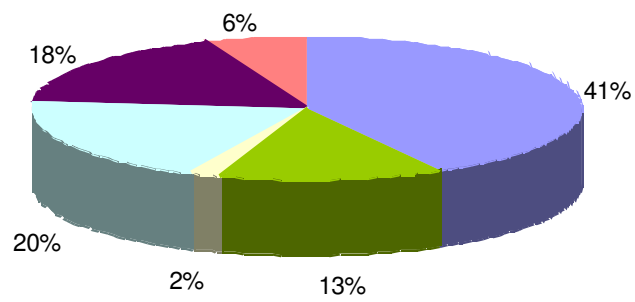
⁵ Intérêt de la dette long terme acquitté au cours de l'année N (y compris swap)/ encours de dette au 01/01/N.

moins onéreuses (cf. tableau ci-dessous) que celles des lignes de trésorerie négociées en 2008, ce qui a diminué la charge financière de la dette. La mise en œuvre du programme de billets de trésorerie en 2009 a généré une économie estimée à **155 K€** par rapport à l'utilisation « classique » des lignes de trésorerie.

<i>Agent placeur</i>	<i>Montant nominal</i>	<i>Date d'encaissement</i>	<i>Date de remboursement</i>	<i>Index</i>	<i>Marges</i>	<i>Taux payé</i>
HSBC	30 000 000 €	2 mars	31 mars	Eonia	0,10%	1,07 %
CALYON	30 000 000 €	17 avril	18 mai	Eonia	0,10%	0,91%
CALYON	40 000 000 €	2 juin	30 juin	Eonia	0,04%	0,83%
CALYON	40 000 000 €	6 juillet	31 août	Eonia	0,02%	0,60%
CALYON	50 000 000 €	14 septembre	15 octobre	Eonia	0,0%	0,39%
HSBC	50 000 000 €	30 octobre	30 novembre	Eonia	0,0%	0,40%

Globalement, en 2009 la poursuite de la baisse des taux, grâce à la stratégie de gestion de dette, a permis de réaliser une économie de près de 9,5 M€ sur les charges financières prévues au stade du budget primitif.

En outre, la répartition diversifiée des partenaires bancaires du département contribue également à la stratégie d'optimisation et de sécurisation de l'encours de dette (cf. graphique ci-dessous). Elle assure à la fois la préservation d'une concurrence entre prêteurs générant, de fait, une amélioration des conditions proposées, mais aussi, une qualité de partenariat sur le long terme sur la base de laquelle le Département se trouve en mesure de pouvoir solliciter de la part de ses banquiers des produits "sur mesure".

Répartition des prêteurs au 31/12/2009

1.1 Les opérations réalisées en 2009

1.1.1 Les contrats nouveaux

La mise en place d'un nouvel emprunt est toujours l'occasion d'optimiser la structure de l'encours de dette du Département tout en profitant des meilleures opportunités de marché.

En 2009, les nouveaux contrats mis en place, pour un total de **170 000 000 €**, ont été :

- 1 contrat de **20 000 000 €** sur 20 ans auprès du Crédit Agricole Brie Picardie au taux Euribor 3 mois + 0,66 % de marge,
- 1 contrat de **20 000 000 €** sur 20 ans auprès du Crédit Agricole Brie Picardie au taux Euribor 3 mois + 0,68 % de marge,
- **80 000 000 €** sur 20 ans auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France, sous la forme d'un montage multi-index assorti d'une phase revolving jusqu'en 2011,
- **50 000 000 €** sur 20 ans auprès de la BNP Paribas sous la forme d'un crédit revolving au taux Euribor 1 ou 3 mois + 0,48 % de marge.

1.1.2 Les flux nouveaux

Les mobilisations de fonds issus de nouveaux contrats :

- **15 000 000 €** mobilisés le 15 juin 2009 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur index Euribor 3 mois + 0,39 %
- **20 157 903 €** mobilisés le 14 décembre 2009 auprès de la BNP sur index Euribor 1 mois + 0,48 %.
- **40 000 000 €** mobilisés le 31 décembre 2009 auprès de la Caisse d'Epargne sur index Eonia + 0,80 %.

Les mobilisations issues des contrats revolving :

- **28 241 000 €** mobilisés en septembre 2009 auprès du groupe Caisse d'Epargne sur un index Eonia + 0,80 %.

C'est donc un total de 103 398 903 € d'emprunts nouveaux qui a été mobilisé en 2009.

Parallèlement à ces mobilisations pour un montant de **103 398 903 €**, il faut signaler les **29 842 097 €** qui ont été mobilisés afin de refinancer deux emprunts onéreux négociés fin 2008. Cette opération de restructuration de dette est neutre budgétairement.

A2 – LES INSCRIPTIONS DE CREDITS POUR 2010 :

2.1 Dépenses de fonctionnement.

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Intérêts de la dette	31 127 076 €
Intérêts courus non échus (ICNE)	- 1 900 000 €
Total Intérêts de la dette 2010	29 227 076 €

L'inscription budgétaire du budget primitif 2010 s'élève pour l'opération « intérêts de la dette » à **31 127 076 €** contre **38 368 308 €** pour 2009, soit une diminution de **18,9 %** sans prise en compte des ICNE, et à **29 227 076 €** une fois retranchés les ICNE.

L'inscription négative de **- 1 900 000 €** des ICNE pour 2010, correspond à la différence entre le montant des intérêts courus en 2010 et payables en 2009 et le montant des intérêts courus en 2011 et payables en 2010.

Les dépenses de fonctionnement liées à la dette départementale peuvent être scindées en six natures :

- 1) les frais susceptibles d'être induits par les instruments de couverture contre les risques de taux (swaps) pour un montant global de **1 350 000 €**,
- 2) les prestations de service : **40 000 €** correspondent, d'une part aux honoraires d'assistance à la gestion de la dette et, d'autre part, aux frais de notation (court terme et long terme),
- 3) les intérêts liés aux reprises, par le Département, des emprunts souscrits par des syndicats intercommunaux de collèges lors de la construction de ceux-ci, pour **16 711 €**,
- 4) le coût prévisionnel des instruments de trésorerie :
 - a) billets de trésorerie : évalué pour 2010 à **300 000 €**,
 - b) lignes de trésorerie (droit à tirage de **100 000 000 €**) : évalué pour 2010 à **1 500 000 €**. Cette prévision prend en compte le paiement d'une partie des lignes 2009 payables en 2010 ainsi que les intérêts afférents aux lignes 2010.
- 5) les intérêts de la dette propre pour **27 857 000 €**, et les intérêts de la dette récupérable à long terme pour **3 365 €**, soit un total de **27 860 365 €** qui représentent le coût des emprunts, à échéance en 2010, souscrits auprès des différents établissements bancaires. Pour l'exercice 2009, il a été inscrit une somme de **34 884 492 €** pour les intérêts de la dette propre et récupérable.

- 6) les frais liés aux services bancaires pour **60 000 €** correspondent aux commissions bancaires, ainsi qu'aux frais de mobilisation des billets de trésorerie.

2.2 Recettes de fonctionnement.

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Produits Divers	1 223 364 €
Total de l'enveloppe de recettes 2010	1 223 364 €

Les produits divers, liés à la gestion de la dette, concernent :

- les recettes susceptibles d'être induites par les instruments de couverture contre les risques de taux (swaps) pour un montant de **1 220 000 €**.
- Les annuités de la dette récupérable que le Département répercute auprès de l'établissement public « Alizé » pour un montant de **3 364 €**. Il s'agit ici de la part « intérêts » de ces annuités, la part capital figurant dans le chapitre suivant concernant l'investissement.

2.3 Dépenses d'investissement.

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
Amortissement de la dette propre	69 919 724 €	69 919 724 €
Amortissement de la dette récupérable	44 499 €	44 499 €
Mouvements infra-annuels CLTR	200 000 000 €	200 000 000 €
Restructuration de la dette	75 000 000 €	75 000 000 €
Total de l'AP de dépenses 2009	344 964 223 €	344 964 223 €

Pour 2010, le montant inscrit pour l'amortissement total de la dette (propre : **69 919 724 €** et récupérable : **44 499 €**) est de **69 964 223 €** contre **63 661 251 €** en 2009. Cette inscription tient compte de l'augmentation du stock des emprunts souscrits à la date du 31 décembre 2009.

Une opération de **200 000 000 €**, neutre pour l'équilibre budgétaire (puisque la même somme est inscrite en recettes), est également prévue, afin d'effectuer les mouvements sur les crédits revolving.

Enfin, une opération de **75 000 000 €**, également neutre pour l'équilibre budgétaire est prévue afin de réaliser, le cas échéant, des opérations de restructuration de la dette (remboursements anticipés suivis de refinancements à des conditions plus avantageuses).

2.4 Recettes d'investissement.

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
Emprunts pour investissement	154 559 142,96 €	154 559 142,96 €
Emprunts pour refinancement	75 000 000,00 €	75 000 000,00 €
Mouvements infra-annuels sur CLTR	200 000 000,00 €	200 000 000,00 €
Dette récupérable	44 499,00 €	44 499,00 €
Total de l'AP de recettes 2009	429 603 641,96 €	429 603 641,96 €

L'opération « Emprunts pour investissement » pour un montant de **154 559 143 €** représente le montant affecté au financement des investissements prévus au BP 2010, et donc le volume d'emprunts nécessaire à l'équilibre du budget. Il était inscrit pour un montant de **120 184 309 €** au BP 2009.

L'opération « Dette récupérable » concerne la part « capital » des annuités d'emprunt à récupérer auprès de l'établissement public « Alizé » (la part « intérêts » figure au 2.2).

Les opérations « emprunts pour refinancement » et « mouvements infra-annuels sur CLTR » de **275 000 000 €** sont la contrepartie des opérations de dépenses d'investissement évoquées au 2.3. Elles sont neutres budgétairement puisqu'elles s'équilibrent, le montant de ces opérations en dépense est strictement similaire à celui inscrit en recette d'investissement.

Conformément à l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à me déléguer le choix des banques et des produits financiers à contracter dans le cadre des emprunts qui seront mis en œuvre au cours de l'année 2010, tant pour les nouveaux emprunts que pour les opérations de réaménagement.

B – PROGRAMME « SUBVENTIONS EN ANNUITES ET GARANTIE D'EMPRUNT »

1.1 Dépenses d'investissement.

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
Subventions en annuités	686 821 €	686 821 €
Total de l'AP de dépenses 2010	686 821 €	686 821 €

Le montant de **686 821 €** de l'opération « Subventions en annuités » se répartit ainsi :

- Subventions pour travaux d'adduction d'eau : **193 238 €** pour **220 271 €** au BP 2009,
- Subventions pour autres équipements : **20 661 €** pour **21 981 €** au BP 2009,
- Subventions pour maisons de retraite et centres hospitaliers : **467 351 €** pour **531 887 €** au BP 2009,
- Subventions pour travaux de protection contre les inondations : **5 571 €** identique au BP 2009.

Le montant total de ces subventions est en constante diminution en raison de l'extinction progressive des emprunts auxquels elles sont adossées.

Ces subventions sont versées aux maîtres d'ouvrage concernés (communes, syndicats, centres hospitaliers, maisons de retraite), et sont adossées aux emprunts qu'ils ont réalisés pour des travaux dont notre Assemblée avait décidé la prise en charge.

1.2 Recettes d'investissement.

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
Remboursement sur avance en garantie d'emprunt	342 706 €	342 706 €
Total de l'AP de recettes 2010	342 706 €	342 706 €

Cette opération enregistre les remboursements des avances en garantie d'emprunt du Département, dans le cadre de l'avance en garantie accordée à la géothermie de Fontainebleau.

En conclusion, je vous propose d'approuver :

pour les dépenses d'investissement,

- la création des opérations 2010,

Les propositions d'inscriptions de crédits d'investissement comme de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2010 ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 7/03 des rapports soumis à la commission
n° 7 - Finances

Rapporteur : M. TURBA
Commission n° 7 - Finances

Séance du 1^{er} Février 2010

OBJET : Budget Primitif 2010 : Programmes "Dette capital", "Dette intérêts", "Subventions en annuités et avance en garantie d'emprunt".

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Sur le programme «Dette / Subventions en annuités et avances en garantie d'emprunts»

Pour les dépenses d'investissement :

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Subventions en annuités	686 821 €
Total de l'AP de dépenses 2010	686 821 €

- de donner délégation au Président du Conseil général pour approuver les conditions de réalisation des emprunts et toutes opérations de réaménagement de dette, dans la limite des montants inscrits au budget 2010.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

